

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Personne publique contractante : Commune de Cannes Ecluse 67 rue Désiré Thoison 77130 CANNES ECLUSE

Téléphone : 01.60.73.57.00

du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et : 14h à 18h00

e-mail : dgs@cannes-ecluse.com

Objet de la consultation : CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL ET LE CENTRE DE LOISIRS

Procédure : Marché passé selon une procédure adaptée, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Date et heure limite de réception des offres : mardi 5 décembre 2017 à 17h00.

REGLEMENT DE CONSULTATION

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture de repas en liaison froide à destination du restaurant scolaire municipal de Cannes Ecluse sis école maternelle les tournesols, rue Désiré Thoison, 77130 Cannes Ecluse.

Article 2 – Procédure

2.1 – Etendue de la consultation

La présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un marché passé selon une procédure adaptée, soumis aux dispositions de l'article 28 des Marchés Publics.

2.2 – Délivrance du dossier de consultation

Le dossier est remis gratuitement à chaque société qui en fait la demande.

Il est à demander par mail à l'adresse courriel suivante : dgs@cannes-ecluse.com

Ou sur le site internet de la commune : www.cannes-ecluse.fr

2.3 – Modification de détails au dossier de consultation

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTR1)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le règlement de la consultation (R.C.)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Article 4 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 – Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au mardi 5 décembre 2017 à 17h00.

Les dossiers qui seraient reçus ou remis après la date limite fixée ne seront pas retenus.

4.2 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

4.3 – Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- les attestations de régularité fiscale et sociale
- une lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
 - Le nom et adresse du candidat ;
 - Si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
 - Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce (dans les conditions prévues par la législation de l'Etat ou le candidat est établi, en cas d'entreprise étrangère), ou le cas échéant, motif de non indication d'un numéro d'enregistrement.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices.
- Si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure étrangère équivalente), copie du ou des jugements prononcés à cet effet (s'il n'est pas rédigé en langue française, le jugement doit être accompagné d'une traduction certifiée) ;
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
 - Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour infractions visées aux articles L 324-9 , L 324-10, L 341-6, L 121-1, L 125-3 du code du travail.

4-4 – Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (ATTR11) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- CCTP signé et approuvé

4.5 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remis au service contre récépissé avant la date indiquée ci-dessus sous peine d'être renvoyés à leurs auteurs.

Les candidats transmettent les offres sous pli cacheté portant l'adresse suivante :

Monsieur le maire, Mairie de Cannes Ecluse, 67 rue Désiré Thoison, 77130 CANNES ECLUSE
Avec mention sur l'enveloppe extérieure
« marché public confection et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire municipal »

Nota : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la personne responsable du marché constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

Article 5– Examen des offres – Attribution du marché

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 62 du code des marchés publics et selon les modalités définies ci-après :

L'absence de l'une quelconque des pièces énoncées à l'article 4.3 est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre. Les offres des candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes sont également écartées.

Les critères, ci-après définis, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres.

Critères : 1. Prix des prestations

Pondération : 60 %

Critères : 2. Valeur technique de l'offre

Pondération : 40 %

La valeur technique de l'offre sera appréciée en exploitant les documents, informations et références fournis par le candidat suivant les critères pondérés suivants : moyens humains et matériels mis en oeuvre pour le prestataire (10%), des dispositions prises par le prestataire pour la bonne exécution du marché (10%), qualité des repas dont le pourcentage de produits frais – hors surgelées et produits élaborés – (10%), flexibilité et adaptabilité aux souhaits de la commune (5%), mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité du public et pour la protection de l'environnement et du développement durable (5%).

Article 6 – Durée du Marché

Le présent marché prend effet au 01 janvier 2018 pour une période d'un an reconductible deux ans.

En cas de faute grave ou de non respect des clauses du contrat, la résiliation pourra être immédiate.

Article 7 – Renseignements complémentaires.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le 24 novembre 2017 une demande écrite par courriel : dgs@cannes-ecluse.com